

LE DEPOT DE LIVRES

ET LA

PETITION DES LIBRAIRES

Dans son rapport sur l'instruction publique pour l'année 1856, l'hon. M. Chauveau disait :

“ C'est aussi mon opinion que les écoles ne seront jamais bien fournies de livres, cartes, tableaux de lecture, globes, compteurs, planétaires et autres objets de ce genre tant qu'il ne sera pas créé un magasin approvisionné par le département et qui accorderait une remise considérable aux municipalités sur le prix coûtant de ces objets comme c'est le cas dans le Haut-Canada.

“ Les bibliothèques de paroisse ne pourront point non plus prospérer tant qu'on n'aura pas recours au même moyen pour les former et les développer. J'espère en laissant accumuler pendant quelque temps l'allocation qui est faite en leur faveur pouvoir mettre sur meilleur pied avec la sanction du gouvernement un magasin ou dépôt, dont l'établissement pourrait être aussi un moyen d'encourager la littérature et la librairie du pays, et de faciliter la formation des instituts d'artisans et des associations littéraires.”

M. Chauveau est revenu à plusieurs reprises, dans ses rapports subséquents, sur la nécessité de créer ce magasin ou dépôt de livres dans le département de l'instruction